

CONFIANCE
PRÉVENTION
VIGILANCE

Charte de bienveillance




ÉGLISE CATHOLIQUE EN
CHARENTE-MARITIME
Diocèse de La Rochelle

Sommaire

- 1** *Edito*
- 2** *Bienveillance*
- 3** *Fonder la confiance*
- 7** *Prévenir*
- 10** *Agir*
- 12** *Conclusion*
- 13** *Engagement*





“ **« Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits »**

Mt 18,10

”
C'est ce que le Christ dit à ses disciples. Au sein de nos communautés chrétiennes, et même dans notre société toute entière, le respect envers chacun de nos frères et soeurs, aussi petit, faible, malade soit-il, devrait être une évidence. Nous en sommes certainement tous convaincus, mais il faut que cette conviction soit mise en œuvre dans nos actes. Ce principe doit être rappelé sans cesse à tous ceux qui sont investis dans la vie de l'Eglise.

Mais la bienveillance n'est pas que l'absence de maltraitance. Eviter le mépris, les humiliations, les mauvais traitements ne suffit pas. Nous devons nous donner les moyens de vivre cette bienveillance dans toutes nos relations. Nous devons être capable d'accueillir, d'écouter, d'aider et de faire grandir tous ceux que nous rencontrons. Nous le faisons parce que la dignité de chaque être humain l'impose ; nous le faisons d'autant plus que nous croyons que chacun est l'enfant bien-aimé du Père, le frère ou la sœur du Christ, le temple de l'Esprit Saint. Nous le faisons parce que nous reconnaissons dans chaque visage, et en particulier dans ceux qui sont les plus abimés, Jésus qui nous dit :

“
« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Mt 25,40

Bienveillance

Qu'est-ce que c'est ?

La bienveillance, c'est le fait de prendre soin des personnes en général, mais particulièrement de celles qui sont fragiles comme les enfants, les malades, les personnes âgées ou dépendantes...

C'est une démarche active de respect, de dignité et d'humanité, qui se concrétise dans une manière d'être, d'agir et de dire : avoir le souci de l'autre ; être à son écoute avec professionnalisme et humanité ; répondre à ses besoins ; respecter et protéger sa liberté, ses choix et ses refus ; vivre une relation sans domination. La bienveillance n'est pas simplement l'absence de maltraitance.

Le but de cette charte

Le but de cette charte est de donner des règles ou des conseils, des principes et des attitudes pour mettre en place de meilleures relations avec les personnes qui ont une fragilité. Elle aide à conserver en toutes circonstances une attitude respectueuse et humaine d'écoute et de discernement dans la relation.

Elle veut garantir la sécurité de tous, pour vivre ensemble dans un climat de confiance et en finir avec la maltraitance.

Pour qui ?

Prêtres, diacres, consacrés, laïcs en mission ecclésiale auprès des jeunes, des enfants, des personnes vulnérables, salariés, bénévoles, membres des mouvements chrétiens.

La formation de chacun de nous est essentielle et elle doit régulièrement être reprise et approfondie.

Objectifs

- Préciser les attitudes pour une relation ajustée.
- Informer sur les différentes formes de maltraitance et proposer des repères de vigilance.
- Prévenir les actes de maltraitance.
- Décrire le protocole à suivre en cas d'abus soupçonné ou constaté.

Fonder la confiance

Une juste distance

Chaque personne a besoin d'une sécurité physique, émotionnelle et mentale, et aussi de se sentir acceptée, encouragée, soutenue, respectée et reconnue. C'est d'autant plus le cas pour les enfants et les jeunes, les personnes fragiles, malades, âgées, dépendantes, isolées, en deuil, en souffrance mentale...

« Rivalisez de respect les uns pour les autres. »

Rm 12,10

Nous devons donc instaurer une juste distance, une chasteté dans nos rapports aux autres. Il s'agit de se sentir reconnu comme un frère, et d'éviter les attitudes envahissantes, fusionnelles ou infantilissantes. En toute situation, nous sommes invités à considérer l'autre comme une personne, et non comme un objet.

« Entrer dans la vie de l'autre, même quand il fait partie de notre vie, demande la délicatesse d'une attitude qui n'est pas envahissante, qui renouvelle la confiance et le respect. »

*Pape François
Amoris Laetitia 99*

« La chasteté est le fait de se libérer de la possession dans tous les domaines de la vie. C'est seulement quand un amour est chaste qu'il est vraiment amour. L'amour qui veut posséder devient toujours à la fin dangereux, il emprisonne, étouffe, rend malheureux. »

Pape François, Patris Corde

Bien se connaître soi-même, savoir quelles sont ses forces et ses faiblesses, aide à toujours garder cette juste distance.

A la suite du Christ doux et humble de cœur

Celui qui rend visite, qui éduque, qui aide à rencontrer le Christ est appelé à se donner, comme Jésus donne sa vie pour ses amis (Jn 15,9). Mais ce don ne peut être vrai que si on respecte l'autre, qu'on ne cherche pas à l'utiliser pour son propre intérêt, ni à avoir une emprise sur lui.

“ **« Ayez assez d'humilité pour estimer les autres supérieurs à vous-mêmes »**
Ph 2,3 ”

C'est donc à un don de soi altruiste, chaste et respectueux que nous sommes appelés. Mettons-nous vraiment au service, comme le Christ nous y invite.

“ **« Je suis au milieu de vous comme celui qui sert. »**
Lc 22,27 ”

La liberté

La liberté est le don que Dieu fait à l'humanité, pour que chaque personne puisse grandir, faire des choix librement, construire son propre chemin, rencontrer et aimer le Christ.

Nous devons respecter la liberté de celui que nous rencontrons. Son avis, son histoire, son chemin ne sont pas les nôtres ! Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas nous imposer. Cela est d'autant plus valable avec un enfant : chez lui, il ne s'agit pas seulement de respecter un discernement, qui n'est pas forcément possible ; il s'agit de protéger sa liberté qui est encore en construction.



« L'Église devra initier ses membres – prêtres, personnes consacrées et laïcs – à cet "art de l'accompagnement", pour que tous apprennent toujours à ôter leurs sandales devant la terre sacrée de l'autre (cf. Ex 3, 5). Nous devons donner à notre chemin le rythme salutaire de la proximité, avec un regard respectueux et plein de compassion mais qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne. »

Pape François, Evangelii Gaudium 169



Le drame de l'enfant sous emprise

La relation entre un adulte et un mineur peut présenter un terrible piège : par définition, l'enfant est en développement, en phase de construction de sa personnalité. Il se présente, face à l'adulte, tout en confiance, avec sa naïveté et sa pureté. L'enfant, le jeune, l'adolescent, est-il réellement en capacité de pouvoir choisir librement son attitude, son acte, face à un adulte qui lui fait découvrir une tentation inconnue ?

L'attitude de l'adulte consiste à respecter l'enfant en tenant compte de son incapacité naturelle à discerner ce qui est bon ou mauvais pour lui. Ainsi, tout abus, toute utilisation de position dominante d'un adulte envers un enfant, toute attitude consistant à le manipuler, à lui faire subir une situation ambiguë, présente un caractère nocif pour l'enfant. Cela est d'autant plus grave lorsque l'abus a une connotation sexuelle, partie la plus intime de l'individu.

L'enfant est un être fragile, par définition, facile à désarçonner, à démolir. Les traces psychiques induites par un comportement traumatisant peuvent laisser en lui des cicatrices mentales qui le gêneront toute sa vie et altéreront profondément sa confiance en lui et dans les autres. Toute forme d'agression visant l'intégrité physique ou psychique d'un enfant risque de modifier durablement, voire définitivement, son existence. En ce sens, et plus encore que pour tout individu, l'enfant révèle un caractère sacré qu'il ne peut être acceptable de fragiliser par un acte ou une attitude non respectueuse, plus encore au sein de l'Église. Les jeunes victimes et leurs parents expriment généralement un double sentiment de trahison dans ces situations du fait de la confiance qu'ils accordaient aux représentants de l'Église ainsi qu'aux valeurs qu'elle défend.

En résumé, lors d'un acte délictueux, aucun adulte ne peut invoquer un consentement de l'enfant : par nature, il est en situation de dépendance et de soumission à l'adulte. Les dégâts psychiques induits chez un enfant maltraité se jugent en dizaine d'années, voire sur toute une vie !

Points d'attention et interdits

Des attitudes à proscrire

- La violence qui écrase et détruit.
- Le mensonge qui manipule et tue la confiance.
- L'emprise qui prive l'autre de sa liberté.
- La fusion qui absorbe les personnes, nie leur singularité et leur autonomie.

Des points concrets à éviter

- Se trouver dans des situations d'isolement avec celui que l'on rencontre, spécialement les jeunes. Il vaut mieux favoriser la confidentialité des discussions dans des lieux ouverts et visibles.
- Se trouver dans des situations délicates et ambiguës. Avoir des contacts physiques rapprochés et inadaptés qui peuvent être ambiguës.
- Prendre contact avec un mineur par SMS, téléphone ou sur les réseaux sociaux en privé, à des heures inadaptées.
- Demander de garder des secrets gênants.
- Filmer, photographier et publier des photographies sans l'accord des intéressés.
- Utiliser un langage vulgaire, malsain, violent, dégradant.

Des interdictions

- Les manifestations d'affection physique excessives : masser, caresser, dormir ensemble...
- Les conversations ou les gestes à connotation sexuelle, la pornographie sous toutes ses formes.
- Toute nudité.
- Consommer ou proposer drogues, alcool ou tabac, a fortiori quand on accompagne des mineurs.

La prudence dans l'appel

Lorsqu'on appelle une personne pour remplir une mission d'Eglise, en particulier auprès de mineurs ou de personnes vulnérables, il est souhaitable que celle-ci ait une attitude relationnelle ajustée. Chaque personne investie dans l'Eglise doit recevoir la charte des bénévoles du diocèse ainsi que ce livret, et il lui est demandé de présenter un extrait de casier judiciaire (B3). Il faut également accepter de suivre des formations adaptées, et de relire régulièrement sa mission avec son référent.

Prévenir

Qu'est-ce que la maltraitance ?

Une maltraitance est un acte (ou une absence d'acte) qui porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'une personne. Les maltraitements compromettent gravement le développement de la personnalité.

“ **« Malheureux celui par qui [les scandales, les occasions de chute] arrivent ! »**

Lc 17,1

”

Dans cet évangile, le scandale n'est pas ce qui fait du bruit, la mauvaise réputation, mais ce qui fait tomber quelqu'un, physiquement ou moralement. Les mots du Seigneur sont très forts :

“ **« Il vaut mieux qu'on lui attache au cou une meule en pierre et qu'on le précipite à la mer, plutôt qu'il ne soit une occasion de chute pour un seul des petits que voilà. »**

Lc 12,2

”

Les négligences lourdes

L'absence de soins, de prise en compte des besoins vitaux (privation de nourriture, de sommeil, d'hygiène...).

Les violences psychologiques

Les insultes, les menaces, la terreur, le chantage affectif, les humiliations, la dévalorisation systématique, le harcèlement, les punitions disproportionnées, l'indifférence totale sont des violences psychologiques. Il en est de même pour l'abus de conscience ou de pouvoir. Tout cela est du domaine de la manipulation et du registre de la perversité.

Les abus physiques

Coups, blessures, brûlures, enfermement, autres sévices physiques...

Les abus sexuels

- Les violences sexuelles regroupent toutes les formes d'agressions à caractère sexuel, avec ou sans contact physique :
- Les viols, qui supposent une pénétration sexuelle sans consentement, par violence, menace, contrainte ou surprise. Ce sont des crimes.
- Les agressions sexuelles, qui supposent un acte de nature sexuelle sans consentement (attouchements...). Ce sont des délits.
- L'atteinte sexuelle, dès qu'il existe des actes de nature sexuelle entre un majeur et un mineur de moins de 15 ans. Ce sont des délits. Aux yeux de l'Eglise, ce sont même des crimes.
- L'exhibition sexuelle.
- La corruption de mineurs (par exemple montrer un film ou des images pornographiques).
- La consultation et la détention d'images à caractère pornographique ou pédopornographique.
- Le harcèlement sexuel ou affectif.

Il est interdit pour tout majeur d'avoir une relation sexuelle avec un mineur de moins de 16 ans, ou avec un mineur de plus de 15 ans si l'adulte a une autorité sur lui (animateur d'aumônerie...).

Repérer la maltraitance et discerner

Pour toute violence subie, des signes permettent de repérer la maltraitance. Les victimes peuvent dire ce qu'elles ont subi. Cependant, après un traumatisme, il n'est pas toujours possible de parler. Les victimes peuvent alors émettre des signaux de souffrance.

Etre attentif aux signaux

La souffrance peut être très difficile à exprimer pour une victime, en raison de la peur induite par l'agresseur, de la sidération due à l'agression, du traumatisme subi (état de choc...), de la peur de ne pas être crue et de la culpabilité. Cela conduit à la mise en place par les victimes de stratégies de survie, épuisantes et handicapantes.

Chez l'enfant, cela se manifeste par des troubles du comportement : « on ne le reconnaît plus ! » Cela peut se traduire par des difficultés scolaires, un refus de rentrer ou de sortir de chez lui, des préoccupations sexuelles...

Chez l'adolescent s'ajoutent à ces signes des manifestations psychiatriques (agressivité, scarifications...), des conduites antisociales (fugue, mutisme, absentéisme), des manifestations psychosomatiques (troubles alimentaires...).

Devant ces signes, nous devons chercher quelle est la cause du mal-être et de la souffrance. Cela doit se faire discrètement, par exemple en échangeant avec d'autres personnes - curé, aumônier, animateur, membres de l'équipe -, pour discerner selon plusieurs points de vue les éléments préoccupants.

Après le discernement, on fait remonter les faits dont on a connaissance à la cellule d'écoute diocésaine (cellule@diocese17.fr).



Bien réagir : discerner, transmettre et alerter

Le discernement

Nous avons été alertés par certains signes : une personne nous a parlé de la maltraitance qu'elle subit, nous avons repéré qu'elle était en souffrance.

Si la situation est encore ambiguë, prenons le temps de recueillir plus d'informations, ne restons pas seuls avec nos questions et nos doutes. Partageons avec des personnes de confiance au sein de notre équipe, dans un climat de vérité et de discrétion absolue :

- Exposer les faits observés, les paroles entendues, le plus fidèlement possible. Mettons cela par écrit.
- Partager nos ressentis.
- Analyser les faits et faisons une synthèse.
- Envisager les actions à mettre en place.

Il ne faut pas rester silencieux quand on détecte une situation de maltraitance, mais il ne faut pas non plus communiquer à tout va. Cela peut porter atteinte à la présomption d'innocence, interférer avec une enquête, ou causer des dommages en cas de dénonciation infondée.

Il ne faut pas non plus mener une enquête : ce n'est pas notre mission, et nous n'en avons pas les compétences.

Transmettre l'information : en cas de danger

Si les informations recueillies laissent craindre une situation ou un risque de danger, on en informe le responsable (responsable de l'équipe, de la paroisse, du mouvement, du service...) et on prend contact avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Conseil Départemental. Son travail est de recueillir, de traiter et d'évaluer les informations préoccupantes concernant les mineurs ou les adultes en danger. Elle peut être sollicitée pour un avis sur une situation précise. Ses coordonnées figurent à la fin de ce livret.

Signaler : en cas de faits précis

La protection des enfants, des jeunes, des personnes vulnérables est l'affaire de tous. Quand on a connaissance de faits précis de maltraitance, si nous avons constaté nous-mêmes des violences, des négligences ou des abus, faire un signalement aux autorités judiciaires est une obligation légale. Il faut alors informer immédiatement le responsable pastoral, qui, en lien avec l'évêque, contactera le Procureur de la République, à La Rochelle, Saintes ou Saint-Pierre-et-Miquelon, conformément au protocole établi entre le diocèse et les Procureurs. Il convient alors de s'assurer que le signalement a bien été fait.

Le secret professionnel

Le secret professionnel (à différencier du secret de la confession, inviolable), concerne dans l'Eglise les prêtres, les diacres, les salariés, les religieux et les bénévoles qui ont reçu une lettre de mission. Ce secret permet de préserver un espace de confiance et de liberté de parole, en étant certain que des informations privées ou confidentielles ne seront pas dévoilées.

Il existe deux exceptions :

- en cas d'atteinte sexuelle d'un mineur de moins de 15 ans ou d'une personne vulnérable.
- dans le cas d'un mineur pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité, ou sa moralité sont en danger, ou en risque de l'être.

Comment bien réagir ?

- Prendre d'abord soin de la victime.
- Ne pas rester seul.
- Respecter la discrétion et la présomption d'innocence.
- Rester très factuel, ne pas interpréter, expliquer, excuser, ni chercher soi-même des causes.

Conclusion

Dans les Évangiles, nous contemplons comment Jésus accueille les enfants et les personnes fragiles avec respect, tendresse et bienveillance. Marchant à sa suite, nous avons à cœur d'accueillir dans nos paroisses et nos mouvements tous ceux qui veulent le rencontrer. La beauté de nos communautés est de pouvoir révéler à chaque personne la dignité reçue du Seigneur et la grandeur de l'amour de Dieu pour elle. Merci à tous ceux, prêtres, diacres, religieux et laïcs, qui y consacrent leur temps et leurs talents.

Malheureusement, le scandale des abus sexuels qui ont eu lieu dans l'Église nous a fait comprendre que la bienveillance n'allait pas de soi. Soucieux de prendre soin des personnes victimes de maltraitance et d'agression, désireux d'éviter que de tels actes se reproduisent, nous nous engageons au travers de cette charte : connue et appliquée par tous les acteurs de notre diocèse, elle est une parole donnée aux familles, enfants, jeunes et personnes vulnérables qui nous font confiance.

A chacun de vérifier si sa manière d'être et d'agir est conforme à ces principes de bienveillance issus de l'Évangile, en restant vigilant pour que toute notre action pastorale reflète et incarne la conduite du Bon Pasteur. En faisant ensemble ce pas de plus, notre Église pourra devenir cette maison sûre que tous sont en droit d'espérer.

Mgr François Jacolin

Administrateur apostolique du diocèse de La Rochelle

Engagement

Je soussigné(e) _____

En ma qualité de _____

*déclare avoir pris connaissance de
cette charte et m'engage à la
respecter afin de garantir la
bienveillance et la protection dues
aux enfants, aux jeunes et à toute
personne vulnérable au sein du
diocèse de La Rochelle.*

Fait à _____ le _____ / _____ / _____

Signature

Contacts et numéros d'urgence

Allo Enfance en danger : 119 - www.allo119.gouv.fr

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'enfance et de la famille - CRIP
85 boulevard de la République CS 60003
17076 La Rochelle Cedex 9 - France
05 46 31 70 00

Procureur de la République de La Rochelle

10 Rue du Palais
17028 La Rochelle Cedex 1
05 17 83 93 70
tj1-la-rochelle@justice.fr

Procureur de la République de Saintes

Square Maréchal Foch CS 80324
17108 Saintes Cedex
05 17 28 39 00
tj1-saintes@justice.fr

Procureur de la République de Saint-Pierre-et-Miquelon

Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon
14 Rue Emile Sasco BP 4215
97500 St-Pierre
0(508)410320

Cellule écoute du diocèse

cellule@diocese17.fr



ÉGLISE CATHOLIQUE EN
CHARENTE-MARITIME
Diocèse de La Rochelle